

Conseil d'établissement

CENTRE WILLIAM-HINGSTON

Date : Mercredi 7 février 2024

Heure : 13 h 30

Lieu : Local 219

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée 1.1 Prise des présences et vérification du quorum 1.2 Président 1.3 Responsable de la gestion du temps 1.4 Responsable de la prise des notes et du procès-verbal	10 min. (10)
2. Adoption de l'ordre du jour et procès-verbal de la dernière séance	5 min. (15)
3. Équipe TEAMS	5 min. (20)
4. Règles de régie interne 2023-2024	15 min. (35)
5. Formation obligatoire (Rappel)	10 min. (45)
6. Dossiers où il est question d'informer 6.1 Projet de réhabilitation de William-Hingston 6.2 Francisation Québec – état de la situation 6.3 Plan de rattrapage 6.4 Situation budgétaire du centre 6.5 Cours de Zumba 6.6 Sortie à la cabane à sucre 6.7 Projet éducatif 2023-2027	25 min. (70)
7. Dossiers où il est question de consulter 7.1 PTRDI – Plan triennal - formulaire à compléter	10 min. (80)
8. Dossiers où il est question d'approuver 8.1 Calendrier et horaire des séances du conseil d'établissement 8.2 Règles de régie interne 2023-2024	10 min. (90)
9. Tour de table des diverses instances représentées 9.1 Élèves 9.2 Enseignants 9.3 Professionnels 9.4 Personnel de soutien 9.5 Organisme sociocommunautaire	20 min. (120)

Levée de l'assemblée prévue à 15h30

Conseil d'établissement

CENTRE WILLIAM-HINGSTON

Date : Mercredi 7 février 2024

Heure : 13 h 30

Lieu : Local 219

COMPTE RENDU

Prise de présences		P	A
Élèves	Dhanishta Bakshi	X	
	Yeroslav Lobachov	X	
	Ganna Sadovska		X
Enseignants	Stéphane Colpart	X	
	Marie-Josée Hudon	X	
Personnel professionnel	Chantal Tapin	X	
Personnel de soutien	Carol Girard	X	
Organisme sociocommunautaire	Marc-André Huot	X	
Direction	Beny Bouganim	X	

1. Ouverture de l'assemblée

Prise de présence et vérification du quorum :	Quorum atteint
Nomination du président :	Marc-André Huot
Gestion du temps - responsable :	Marc-André Huot
Prise de notes / rédaction du procès-verbal:	Stéphane Colpart

B. Bouganim présente l'archivage de notre équipe Teams et souhaite la bienvenue aux apprenants Dhanishta et Yeroslav tout en rappelant les grandes lignes du fonctionnement et de la régie interne de notre comité. La question sera abordée au point 4.

2. Adoption de l'ordre du jour et procès-verbal de la dernière séance

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Équipe TEAMS

Nous avons une équipe TEAMS pour les membres du CÉ. Nous allons nous assurer que les membres ont accès à l'équipe. Tous les documents y seront déposés. Une copie du CR de la rencontre sera également disponible sur notre site Web.

4. Règles de régie interne 2023-2024

Les règles de régie interne sont approuvées à l'unanimité.

Il est mentionné que, conséquemment à la grève ayant eu lieu en novembre-décembre, il sera fort difficile, sinon impossible, de respecter les cinq rencontres prévues pour cette année. On se résout donc à encore deux ou trois rencontres avant la fin de l'année.

Il est également stipulé que l'ordre du jour de notre prochaine réunion sera envoyé à chacun des participants dans un délai de sept jours ouvrables avant la date prévue de ladite réunion.

Il serait également envisageable qu'une personne de plus se joigne au comité afin de pouvoir plus spécifiquement se concentrer et prendre en note les déclarations et interventions de tous et chacun.

5. Formation obligatoire (Rappel)

Les nouveaux membres du CÉ sont invités à regarder les capsules de formation obligatoires; le document pdf *Formation obligatoire – Lien de départ* se trouve dans les fichiers de l'équipe Teams. Il est rappelé qu'il y a un lien de formation disponible sur Teams et dont les sept capsules de présentation permettent de pouvoir, en un court laps de temps, mieux appréhender les raisons d'être et les fondements en rapport avec l'existence d'un comité d'établissement.

La formation obligatoire est constituée de trois volets :

- Capsules : une série de capsules sous forme de diaporamas animés offrant notamment une vue d'ensemble des fonctions et pouvoirs d'un conseil d'établissement. Des exemples concrets sont également ajoutés pour aider à intégrer les notions importantes.
- Cahier du membre et de la direction de l'établissement : ce volet présente un cahier où sont consignés divers outils auxquels les membres d'un conseil d'établissement et la direction peuvent se référer en tout temps et tout au long de l'année scolaire.
- Fiches thématiques : Ces fiches présentent une description du thème (en quelques mots), des précisions, des conseils et suggestions de bonnes pratiques, des ressources, etc.

Tous les membres du CÉ doivent visionner les 7 capsules obligatoires. Le lien sera déposé dans notre équipe Teams. La lecture des fiches thématiques pourra être faite au fur et à mesure, selon les thèmes qui seront à l'ordre du jour.

D'autre part, B. Bouganim présentera à la prochaine rencontre le formulaire d'attestation de suivi pour la formation obligatoire (dans l'équipe Teams du Conseil d'établissement). Il est important que tous les membres remplissent ce formulaire et l'envoient après la formation.

6. Dossiers où il est question d'informer

6.1 Projet de réhabilitation de William-Hingston

Une lettre du centre de services est présentée (PQI 2023-2033 : Projet majeur de réhabilitation du Complexe William-Hingston). Le déménagement s'avère reporté pour un temps indéterminé suite à un budget considéré pour le moment comme étant insuffisamment alimenté.

Il n'en demeure pas moins que certains travaux de réhabilitation concernant l'ensemble du bâtiment continueront d'avoir lieu tant au sujet de la bibliothèque municipale située au rez-de-chaussée qu'au niveau des sous-sols où se trouvent différents organismes et associations du quartier Parc-Extension. Ces travaux seront aussi en rapport avec certains murs extérieurs dudit bâtiment : pour ce faire, et suite à de fort probables nuisances sonores qui devraient avoir lieu au cours de cet été 2024, il est prévu de possibles déménagements transitoires au niveau des bureaux administratifs du centre de francisation William-Hingston.

Il est mentionné une certaine source d'inquiétude concernant les aides apportées à différents habitants du quartier ayant à faire face à certaines situations de précarité. De part la conjoncture socio-économique qui devrait encore durer à plus ou moins long terme (avec, entre autres, l'inflation et la crise du logement), ces mêmes habitants en difficulté voient leur nombre s'accroître tandis que les aides leur étant attribuées risquent d'être perturbées ou restreintes avec le déménagement prévu des associations et organismes installés depuis de nombreuses années au sous-sol où vont avoir lieu les travaux.

6.2 Francisation Québec – état de la situation

La transition entraîne des complexités administratives amenées par l'établissement d'un guichet unique établi en partenariat avec le MIFI pour ce qui a trait, entre autres, aux inscriptions de nos apprenants. Ces dernières requièrent désormais et jusqu'à présent bien plus de temps et d'efforts. À ce propos, il est énoncé que des permanences ont été établies au centre, les mercredis après-midi et les lundis en soirée, pour pouvoir accompagner et aider les apprenants dans leurs démarches.

Marc-André Huot précise que ces contrariétés concernent aussi de nombreux autres organismes en francisation.

B. Bouganim approuve en expliquant que l'on est passé d'une proportion pouvant aller antérieurement de quelques minutes à présentement plusieurs heures pour effectuer les mêmes tâches... Cela influence conséquemment de nombreux enjeux qui sont fort loin d'être négligeables. Il est par exemple rappelé qu'il arrive que certains apprenants reçoivent trop de subventions (qu'ils seront ensuite obligés de rembourser à leur détriment) tandis que d'autres n'en reçoivent pas suffisamment et sont donc davantage enlisés dans les difficultés.

Un travail important est fait du côté des établissements de la francisation et le MIFI pour arrimer les pratiques et les outils de travail.

6.3 Plan de rattrapage

Le sujet du plan de rattrapage est abordé et il est expliqué que suite à la grève, des moyens financiers ont été octroyés afin de pouvoir mieux accompagner et superviser de manière

davantage personnalisée des apprenants ayant pris du retard dans leur apprentissage. Il est précisé que les enseignants prenant part à cette action ne pourront pas totaliser plus de deux heures d'accompagnement par semaine, et ce pour une durée n'excédant pas celle du mois de février. Cet accompagnement aura à se faire en dehors des heures de cours déjà établies, et ce, en fonction de la disponibilité des locaux ainsi que de celle des enseignants concernant leur organisation de temps de travail.

6.4 Situation budgétaire du centre

B. Bouganim rappelle qu'il y a toujours deux rapports : un sommaire, et un autre plus détaillé. Il précise que le tableau les concernant, et en partie déjà observé ensemble lors d'une réunion précédente, sera déposé sur Teams avec un souci toujours présent de transparence concernant les recettes et leurs provenances ainsi que les dépenses. Le cas échéant, le budget sera plus tard davantage encore explicité, mais le temps attribué au cours de cette réunion ne nous le permet pas pour l'instant.

Cela dit, il est positif de constater que le centre fonctionne actuellement avec un total de près de 49 enseignants (Jour et Soir), ce qui confirme un taux d'inscription et de participation qui est bien revenu à la hausse depuis le ralentissement antérieurement occasionné par la Covid.

6.5 Cours de Zumba

D'un point de vue plus ludique, mais non moins intéressant, il est stipulé que les cours de Zumba également interrompus pendant une longue période reprendront avec enthousiasme et seront offerts tant aux apprenants qu'aux enseignants.

6.6 Sortie à la cabane à sucre

Dans un registre assez proche, la sortie annuelle de la cabane à sucre est confirmée pour la date du mercredi 17 avril et précèdera les dates du congrès annuel des enseignants ayant lieu les 18 et 19 avril.

6.7 Projet éducatif 2023-2027

La journée pédagogique du lundi 04 mars est confirmée tout comme les prochaines discussions à propos du projet éducatif du centre ayant trait aux améliorations concernant les compétences d'expression orale de nos apprenants, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour aller dans ce sens. Il sera également question des moyens entourant l'orientation 2 du projet éducatif où il est question de la rétention des élèves.

Le projet éducatif est travaillé en comité et en équipe-école.

7. Dossiers où il est question de consulter

PTRDI – Plan triennal - formulaire à compléter

Consultation du PTRDI 2024-2027 et de l'acte d'établissement 2023-2024 : on doit s'assurer que tous les éléments obligatoires s'y trouvent (ordre d'enseignement; adresse de l'immeuble; destination des locaux). Le PTRDI (plan triennal de répartition et de destination des immeubles) est présenté et approuvé par l'ensemble des participants du comité.

8. Dossiers où il est question d'approuver

8.1 Calendrier et horaire des séances du conseil d'établissement

Les prochaines séances du CÉ auront lieu le 27 mars 2024 et le 15 mai. Une dernière séance pourrait avoir lieu en juin.

Proposition approuvée à l'unanimité.

8.2 Règles de régie interne 2023-2024

Les règles de régie interne sont approuvées à l'unanimité.

9. Tour de table des diverses instances représentées

9.1 Élèves

Pas d'ajouts

9.2 Enseignants

Pas d'ajouts

9.3 Professionnels

C. Tapin soulève la question importante du temps que prend le ministère pour donner des statuts aux élèves. Certains attendent un bon moment avant de recevoir ces statuts et entre temps, ils ne peuvent pas travailler. Elle mentionne que la situation est très difficile pour les élèves.

9.4 Personnel de soutien

Pas d'ajouts

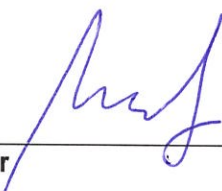
9.5 Organisme sociocommunautaire

Marc-André rappelle en se quittant qu'à partir du 19 février, la bibliothèque entamera une nouvelle session de pratiques de conversation offertes en français tous les lundis à 12h00. Il est stipulé que cette activité connaît un franc succès et qu'il n'est pas exclu de chercher à en élargir la fréquence ou les disponibilités : Catherine Leroy est en train de vérifier ce qui pourrait être fait en ce sens.

LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 15h30


Président(e)


Directeur